

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

SÉANCE DU 27 AVRIL 2007 À ESNANDES

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Bernard ROUX, Pierre GARNIER, Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents

Mme Dominique AUGRAS, M Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mario COUTURIER, Jack DILLENBOURG, Olivier FALORNI, Aimé GLOUX, Mme Brigitte GRAUX, M. Michel GRIMAUD, Mme Josseline GUITTON, MM. Patrice JOUBERT, Philippe JOUSSEMET, Mme Françoise LAINE, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Patrick LARIBLE, Jacques LEGET, Pierre MALBOÏC, Yvon NEVEUX, Marc PARNAUDEAU, Michel PLANCHE, Mme Maryline SIMONÉ, MM. Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIÈRE, Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers

Date de publication :
4/05/07

Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Josy MOINET procuration à M. Jacques LEGET, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Esther MÉMAIN, Vice-présidents

M. Patrick ANGIBAUD procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Yves AUDOUX procuration à Mme Josseline GUITTON, Mmes Séverine BARON, Brigitte BAUDRY, Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Patrick BOUYER, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Patrice JOUBERT, M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Colette CHAIGNEAU procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Philippe CHASTENET, Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST, Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Marie-José DENYS, M. Didier GOBINET procuration à M. Jacques GIARD, M Gérard GOUSSEAU procuration à M. Yves ROUSSEAU, M. Patrick GUEDON procuration à M. Gérard BLANCHIER, Mme Cécile HIDREAU, M. Claude KARTES procuration à M. Guy COURSAN, M. Henri LAMBERT procuration à M. Michel PLANCHE, M. Stéphane LEROY, Mme Juliette LIBERT, MM. Daniel MATIFAS, Henri MOULINIER, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Marc NÉDÉLEC procuration à M. Patrick LARIBLE, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Serge PICAUT procuration à M. Michel BOISSARD, M. Jean-Louis ROLLAND procuration à M. Abdel Nasser ZERARGA, Mme Marie-Yvonne ROY, Mme Denise SABOURIN, MM. Cédric SUIRE, , M. Jacques SUSSET procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Denis THIBAUDEAU, M. Stéphane VILLAIN procuration à Mme Dominique AUGRAS, Conseillers,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre ROBLIN

Date de convocation :	20 AVRIL 2007		
Nombre de membres en exercice :	88	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	48	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné	21	Suffrages exprimés :	69
procuration :		Pour l'adoption :	69
Nombre de votants :	69	Contre l'adoption :	0

N° 3

Titre / **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PREMIÈRE PROGRAMMATION 2007**

Monsieur BÉNÉTEAU expose que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvé par le Conseil Communautaire le 23 février 2007 et signé avec l'ensemble des partenaires le 15 mars 2007.

A ce jour, 55 porteurs de projets nous ont adressé des dossiers représentant 140 actions.

Des associations doivent engager rapidement leurs actions et ne disposent pas de la trésorerie nécessaire à leur démarrage.

C'est pourquoi, il a été soumis à l'approbation du Bureau Communautaire les propositions d'attribution de subventions suivantes, conformément aux priorités et objectifs du contrat et dans le cadre du budget prévu à cet effet, selon le tableau ci-joint.

L'Etat, pour sa part, n'a pas encore arrêté les subventions qu'il pourrait accorder à ces projets.

Après avis du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter la programmation telle que détaillée dans le tableau annexé
- d'autoriser que ces sommes soient prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les organismes qui obtiennent plus de 23 000 € de subvention, conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LE VICE-PRESIDENT